

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci s'est doté de l'organe subsidiaire dénommé Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions connexes 687 (1991) et 706 (1991). Je me réfère également à une lettre datée du 19 février 2007 que j'ai adressée au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq (voir annexe), demandant que des montants respectivement de 1 856 754 euros et 694 771 dollars soient prélevés sur le solde des fonds du compte de la Commission et utilisés pour régler les arriérés de contributions de l'Iraq à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et permettre au Gouvernement iraquien de s'acquitter des montants nouvellement exigibles au titre du budget ordinaire de l'Organisation, des budgets des opérations de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement et des budgets des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie.

Les montants susmentionnés ont été révisés en vue de refléter les informations mises à jour reçues de l'ONUDI et l'intention du Gouvernement iraquien de choisir l'option B s'agissant du paiement de sa contribution au budget du plan-cadre d'équipement.

Récapitulatif de la demande de virement

	Option A pour le plan-cadre d'équipement (comme demandé)	*Option B pour le plan-cadre d'équipement* (montants ajustés)*
Arriérés de contributions à l'ONUDI	1 856 754 euros	1 874 094 euros
Arriérés de contributions à l'ONUDI (équivalent en dollars)	2 536 549 dollars	2 560 238 dollars
Montants nouvellement exigibles au titre du budget ordinaire, des budgets des opérations de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement et des budgets des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie	694 771 dollars	772 234 dollars
Montant total à virer	3 231 320 dollars	3 332 472 dollars
Solde au 31 décembre 2006	66 400 000 dollars	66 400 000 dollars
Solde à l'issue des virements	63 168 680 dollars	63 067 528 dollars

* Comprend un montant de 257 505 dollars mis en recouvrement pour le plan-cadre d'équipement au titre de l'option B.

07-35636 (F) 230507 230507

Le solde actuel du compte de la Commission s'élève actuellement à environ 66,4 millions de dollars. Une fois le virement demandé (3 332 472 dollars) effectué, ce solde serait d'environ 63,1 millions de dollars.

Le Conseil est prié d'examiner la demande du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq et d'indiquer la suite qu'il convient selon lui de donner à cette demande.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

Annexe

Lettre datée du 19 février 2007, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 20 juin 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par M. Kofi Annan (S/2005/406), alors Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, concernant l'approbation du virement d'un montant prélevé sur le compte 0,8 % en vue de régler les arriérés de contributions de l'Iraq au budget de l'Organisation des Nations Unies.

À cette occasion, je tiens à vous exprimer une fois encore notre désir de régler les arriérés de l'Iraq au budget de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel depuis 1991, qui s'élèvent à 1 856 754 euros, ainsi que les montants nouvellement exigibles au titre des budgets des opérations de maintien de la paix, des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie et du plan-cadre d'équipement, qui s'élèvent à 694 771 dollars, en prélevant ces montants sur le compte susmentionné.

Nous sommes convaincus que vous appuierez notre demande de façon à aider le nouvel Iraq à aller de l'avant et à accélérer son intégration dans la communauté internationale et son paiement de ses obligations financières envers les organisations internationales pour qu'il puisse développer des domaines de coopération et en tirer parti dans le cadre de ses programmes scientifiques afin de reconstruire les infrastructures du pays.